

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2013**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 janvier 2013 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Joël THIBAUT, Marie-Rose PETIT et Catherine ROTA.*

Absent(s) : *Nathalie DEZERT ayant donné pouvoir à Marie-Rose PETIT, Sylvain PICOUET ayant donné pouvoir à Hervé GRANDJEAN, Jean-Pierre DEMEULEMEESTER ayant donné pouvoir à Catherine ROTA, Bernard BORDE ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Norbert LAGNEAU et Angélique DONDEYNE/LEONARD.*

Secrétaire de séance : *Catherine ROTA*

I. DOSSIERS URBANISME

- *PC 12T0011 : construction d'une maison individuelle (Avis favorable)*
- *PC 12T0012 : construction d'une maison en ossature bois (Avis favorable)*
- *DP 13T0002 : ouverture d'une fenêtre et pose de deux fenêtres de toit (Avis favorable)*
- *DP 13T0003 : création d'ouverture (fenêtre) sur un pignon et mur (Avis favorable sous réserve que la fenêtre sur le mur façade sud soit en pavés de verre ou verre fixe et translucide)*
- *PC 13T0001 : construction d'un silo pour stockage céréales (Avis favorable sous réserve que le silo soit derrière le premier et non devant (côté route : habitation))*

II. CONVENTION DES CHARGES SCOLAIRES DE PARON 2010/2011

Le Conseil Municipal accepte la convention rectifiée avec la Mairie de Paron concernant la répartition des charges scolaires pour l'année 2011/2012. (erreur de 1268.80€ en notre défaveur)

(Participation 793 € par élève, la participation à la charge de la commune de résidence s'élève à 11 895.00 € pour 15 élèves). Il mandate Madame le Maire pour la signature.

III. DEVIS BORNE WIFI LIAISON ÉCOLE

Mme MANGEON présente le devis reçu le 21/01/2013 par mail d'un montant de 133.50 €. Le Conseil valide à l'unanimité ce devis et mandate Mme MANGEON pour sa signature.

La séance est levée à 22h15. Prochaine réunion de Conseil le jeudi 28/02/2013